

## Des pratiques de gestion aidées !

Vous pouvez mettre en œuvre librement les pratiques de gestion présentées dans ce guide.

Vous pouvez aussi adhérer volontairement à la démarche Natura 2000 et ainsi **bénéficier d'une aide financière** de l'État et de l'Europe pour maintenir ou mettre en place des pratiques de gestion adaptées à la préservation de la valeur écologique de vos terrains. Deux niveaux d'engagement vous sont proposés :

- adhésion à la **Charte** des bonnes pratiques (dont la plupart figurent dans ce guide), pour faire reconnaître vos bonnes pratiques de gestion. L'adhésion à la Charte donne droit à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.
- engagement dans un **Contrat de gestion**, pour aller au-delà de la charte par des actions de gestion spécifiques, ponctuelles ou récurrentes. Les engagements sont alors définis au cas par cas, parmi une liste prévue dans le Docob, et en fonction du diagnostic des parcelles dont vous êtes propriétaire ou gestionnaire et pour lesquelles vous sollicitez un contrat. Ce contrat donne droit à des aides financières de l'État et l'Europe pouvant aller jusqu'à 100% du coût des travaux, et à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

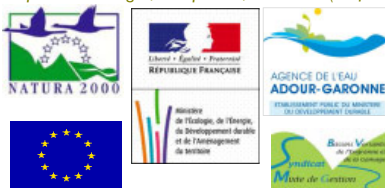
## Natura 2000 en quelques mots :

- ◇ Un **réseau européen** de sites ayant une importance particulière pour la conservation de la biodiversité. En France, on dénombre 1752 sites Natura 2000, sur 12,5 % de la superficie terrestre métropolitaine.

En France, chaque site est accompagné par :

- ◇ un **Document d'objectifs (Docob)** : c'est à la fois le diagnostic et le plan de gestion du site. Les objectifs de gestion et les actions à mener y sont définis. Il est élaboré en concertation avec les usagers du territoire.
- ◇ Une **structure animatrice** : elle est chargée d'informer et de conseiller les usagers, de coordonner la mise en œuvre des actions de gestion des habitats et des espèces, ... La structure animatrice du site Natura 2000 de l'Engranne est le Syndicat mixte de gestion des bassins versants de l'Engranne et de la Gamage.
- ◇ Un **Comité de pilotage** : constitué de représentants des acteurs locaux, il pilote l'animation concertée du site Natura 2000. Il participe au suivi de la mise en œuvre des actions prévues dans le Docob et à leur évaluation.
- ◇ **Financements** : l'État et l'Europe sont les principaux financeurs des actions de gestion et d'animation du site Natura 2000. D'autres financeurs peuvent aussi être impliqués localement.

*Crédit photos : S.Lavigne, Y.Capdeville, L.Stanicka (sauf mention contraire)*



## Site Natura 2000 du Réseau hydrographique de l'Engranne

# Guide de gestion des milieux naturels

à l'attention des usagers du site Natura 2000

Pour tout renseignement, contactez :

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BASSINS  
VERSANTS DE L' ENGRANNE ET LA GAMAGE**  
(Mairie - 33420 RAUZAN)

Sébastien Lavigne - Tél : 05 56 84 89 54  
✉ : sibv.engranne-gamage@wanadoo.fr



Les vallées de l'Engranne et de ses affluents ont été reconnues aux niveaux national et européen pour le patrimoine naturel remarquable qu'elles abritent. Prairies humides et pelouses calcicoles, forêt alluviale et milieux aquatiques y sont aujourd'hui juxtaposés en une mosaïque de milieux remarquables, qu'ils soient à caractère naturel ou exploités de manière extensive.

Le maintien de pratiques de gestion adaptées est aujourd'hui nécessaire pour assurer la préservation de la biodiversité.

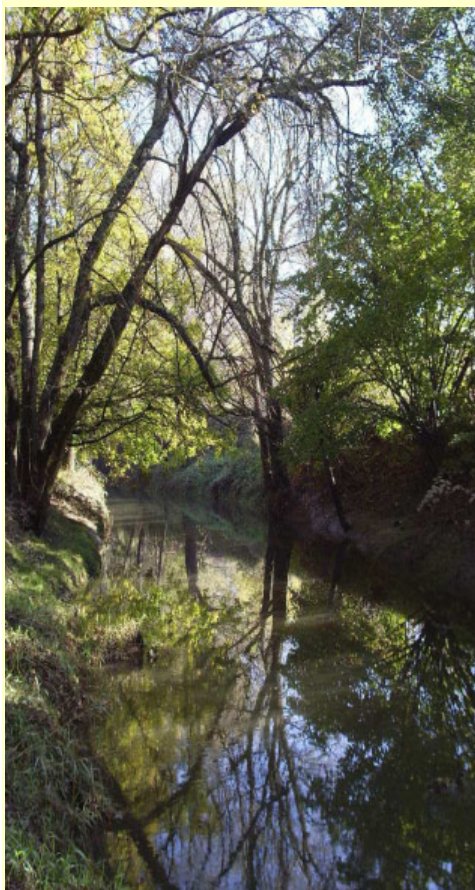
Ce guide récapitule ainsi quelques exemples de « bonnes pratiques de gestion » que vous pouvez mettre en œuvre pour contribuer à préserver la richesse naturelle du réseau hydrographique de l'Engranne. Ces modalités de gestion, ici présentées par types de milieux aujourd'hui présents dans le site Natura 2000, ont été étudiées et discutées en concertation avec les usagers du territoire (propriétaires et habitants, élus, agriculteurs, industriels, pêcheurs, chasseurs).

Ce guide est donc destiné à tous les usagers et gestionnaires d'espaces au sein du site Natura 2000 du réseau hydrographique de l'Engranne.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Alain DELBURG

Président du Syndicat mixte  
et du Comité de pilotage Natura 2000.



## Sommaire

Carte du site Natura 2000	p. 3
La rivière et ses berges	p.4
Milieux forestiers humides	p.5
Prairies humides	p.6
Milieux des coteaux calcaires	p.7

# Milieux des coteaux calcaires

La vallée alluviale est bordée de coteaux calcaires, s'élevant plus ou moins abruptement. Ces coteaux secs contribuent à enrichir le site Natura 2000 en espèces et habitats remarquables, en accueillant des espèces animales ou végétales qui ne sont pas aussi fortement liées aux cours d'eau. Ils sont ainsi complémentaires des habitats du fond de vallée.

## Pelouses calcaires :

Malgré leur aspect ras et clairsemé, les pelouses calcicoles abritent un grand nombre d'espèces végétales, dont de nombreuses orchidées. Ces pelouses sont aujourd'hui menacées par la déprise et l'abandon du pâturage.

- Favoriser le pâturage extensif, idéalement par des moutons ou chèvres, en respectant un taux de chargement faible.
- Adapter les dates de pâturage en fonction de la sensibilité du sol : le pâturage est à proscrire durant les périodes humides et sèches correspondant respectivement à un sol fragilisé par l'engorgement et le dessèchement.
- Si une fauche ou un débroussaillage sont nécessaires, exporter les produits de coupe.
- Ne pas laisser sur place ni brûler les déchets végétaux.
- Ne pas fertiliser les sols, car cela favoriserait des espèces concurrentes.
- Conserver des bosquets et fourrés au sein de la prairie (pour la faune et le paysage).



Ophrys abeille



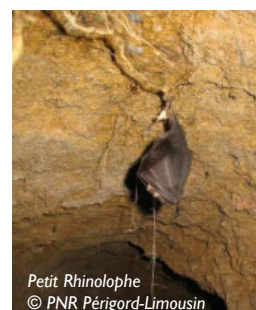
Azuré du serpolet, espèce protégée par la directive "Habitats", dépendant du maintien des pelouses calcaires - © Biotopo.

## Milieux rocheux :

Les carrières, dont celles reconverties en champignonnières, et les cavités naturelles qui regorgent dans le calcaire de l'Entre-Deux-Mers offrent des sites de gîte privilégiés pour les Chauve-souris : certaines espèces y passent l'hiver, d'autres y élèvent leur jeunes en été. Toutes s'y rassemblent au moins un fois par an pour la reproduction. Des populations remarquables de chauve-souris protégées ont ainsi été recensées dans 5 cavités incluses dans le site Natura 2000, mais bien d'autres cavités favorables existent au sein du site et sont aujourd'hui méconnues.

## Pour que ces milieux restent favorables à l'accueil des chauves-souris :

- Limitez au maximum la fréquentation et l'aménagement de ces milieux,
- N'obstruez pas l'ouverture des cavités (par la pose de tôles, la création de murs, etc...).



Petit Rhinolophe  
© PNR Périgord-Limousin



Les zones humides jouent un rôle majeur dans la régulation des crues et des étiages, ou encore dans l'épuration de l'eau. Au sein du site Natura 2000, les prairies humides apportent en outre une rupture dans le paysage : elles constituent des milieux ouverts uniques, riches en flore et faune. Leurs fonctions biologiques ont été identifiées comme essentielles, et les préserver est une priorité. L'abandon actuel des pratiques de gestion adaptées de ces prairies conduit à leur fermeture et à la perte de biodiversité.



## Recommandations pour l'entretien des prairies existantes :

- Ne pas modifier la prairie par labour, semis, ou boisement.
- Ne pas utiliser de fertilisants (minéraux ou organiques).
- Entretien annuel de la prairie par fauche, pâturage extensif ou les deux, en privilégiant la fauche.
- Exporter systématiquement les végétaux coupés hors de la parcelle.
- Pratiquer une fauche tardive (après le 15 juin) pour permettre aux plantes hôtes de terminer leur floraison.
- Conserver les mares et dépressions humides existantes au sein de ces prairies. Conserver le caractère inondable de ces zones naturelles.

## Pour la ré-ouverture d'anciennes prairies en cours de fermeture, il est préférable de :

- Réaliser les travaux entre le 15 septembre et le 1er février (c'est-à-dire en dehors de la période de reproduction de la faune et de la flore)
- Ne pas utiliser de traitement chimique ni de fertilisation azotée
- Ne pas semer d'enherbement
- Éliminer les arbres à l'aide de méthodes douces (type abattage manuel), proscrire l'écobuage et le brûlis.

## Le cas des mégaphorbiaies\* :

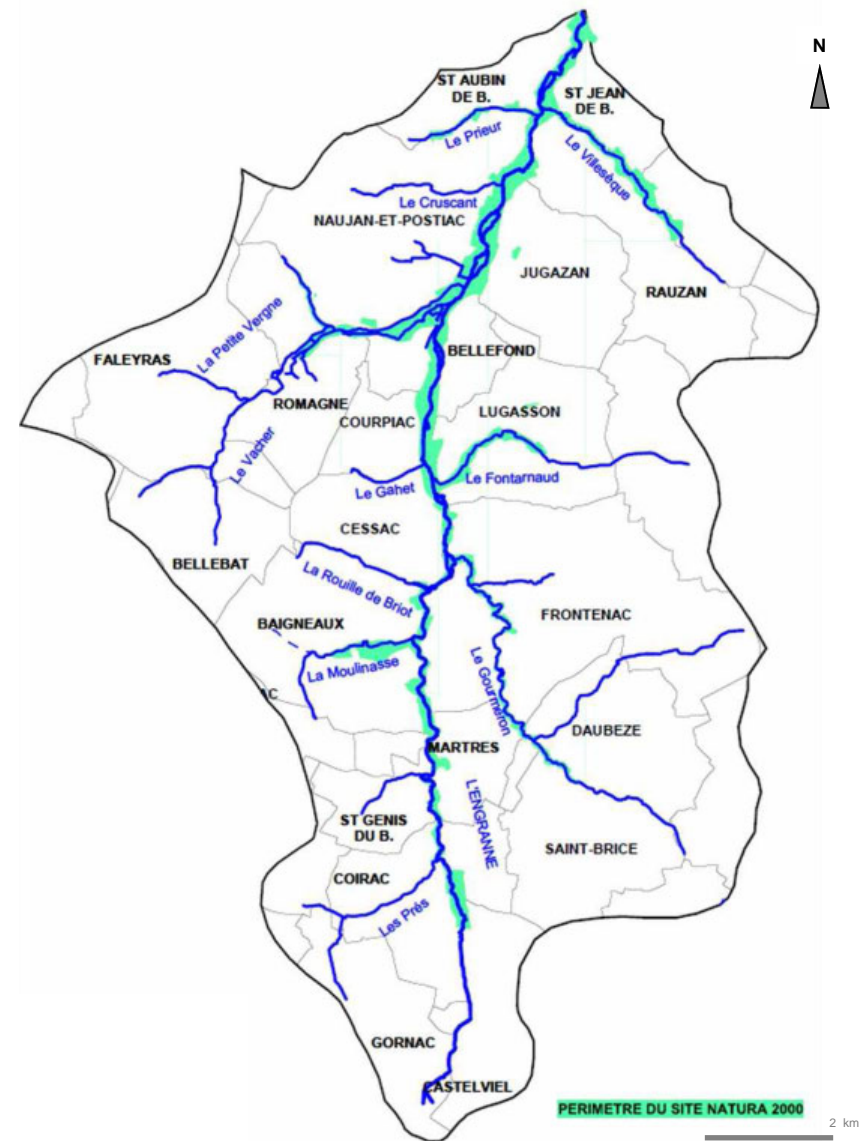
En plus des recommandations ci-dessus :

- Entretien l'ouverture par fauche hivernale (idéalement de mi-septembre à fin février, à ajuster en fonction de la portance des sols),
- N'intervenir que tous les 2 à 3 ans seulement.



**Cordulie à corps fin (▲) et Cuivré du marais (▲) :**  
2 espèces d'intérêt européen, dont les mégaphorbiaies sont l'habitat préférentiel.

\* **Mégaphorbiaies** : prairies composées d'herbes hautes (de 1,50m à 2 mètres de haut) poussant sur sol frais et humide.



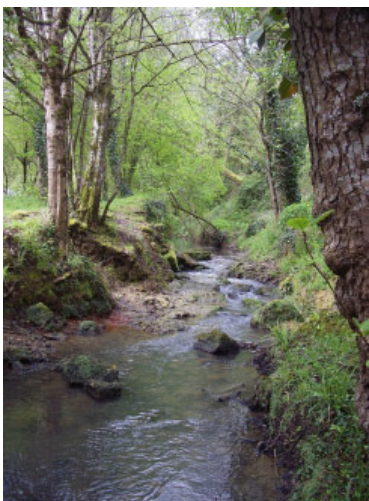
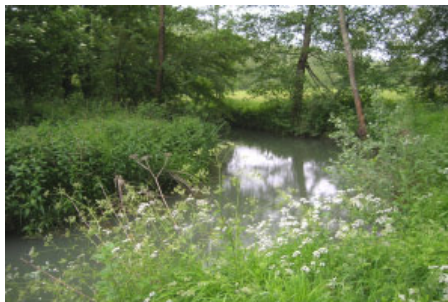
Le site Natura 2000 du réseau hydrographique de l'Engranne s'étend le long de l'Engranne et de ses principaux affluents : Gourmeron, Vincène, Villesèque, Fontarnaud, et Prieur. Il s'étire ainsi sur 635 ha, à travers 19 communes. Ses vallées humides et ses coteaux calcaires abritent des milieux naturels et des espèces animales et végétales remarquables, mais fragiles.

# La rivière et ses berges

Les habitats naturels et les espèces qui font l'identité de notre site Natura 2000 sont étroitement liés aux cours d'eau. Les préserver passe donc naturellement et prioritairement par la restauration et le respect de leurs fonctionnalités naturelles. Voici quelques conseils pour adapter vos pratiques de gestion des rivières et des berges, en vue d'atteindre cet objectif.

## Il s'agit par exemple de :

- S'appuyer sur un diagnostic validé par le technicien rivière du Syndicat Mixte
- Ne pas sur-entretenir la berge afin d'assurer une meilleure stabilité du talus et une plus grande diversité écologique.
- Conserver une bande enherbée et/ou boisée sur 5 m de largeur au bord des cours d'eau. Pour entretenir la végétation des berges :
  - ◊ Ne pas utiliser d'herbicides : cette pratique est particulièrement polluante, et interdite,
  - ◊ Pratiquer un fauchage sélectif pour conserver les jeunes arbres, tout en limitant le développement des robiniers faux-acacia (acacia) et peupliers qui ne sont pas adaptés à la bonne tenue mécanique des berges,
  - ◊ Si des arbres doivent être abattus : laisser les souches en place,
  - ◊ Ne pas planter d'essences ornementales (risque de prolifération) mais préférer les essences locales qui permettront de mieux stabiliser vos berges.
- Lutter contre les espèces nuisibles (ragondins, rats musqués)



- Limiter l'accès des chevaux et du bétail au lit des cours d'eau (par exemple, en aménageant des abreuvoirs, ...)
- Éviter les opérations de curage du lit de la rivière : elles ne sont que très rarement nécessaires, et sont de plus soumises à autorisations administratives préalables
- Les embâcles (obstacles formés de branches et de bois dans le lit de la rivière) participent à la diversité des habitats aquatiques : ne les retirez que s'ils causent l'érosion des berges ou obstruent significativement le lit du cours d'eau
- Réaliser les travaux d'entretien de préférence entre le 15 août et le 15 mars.
- Éviter de stocker des matériaux sur les berges.

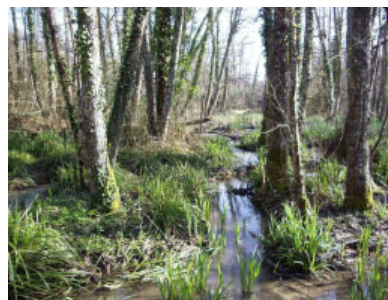
# Milieux forestiers humides

Régulation et épuration des eaux, stabilisation des berges, corridors écologiques d'importance pour un grand nombre d'espèces animales et végétales patrimoniales ... Les ensembles forestiers de la vallée alluviale sont remarquables à plus d'un titre. Ils sont aussi fragiles, et en régression au sein du site. Leur bonne conservation est étroitement associée au bon fonctionnement du cours d'eau.

## Pratiques contribuant à la préservation du bon état des habitats forestiers de la vallée alluviale :

- Ne pas défricher, ne pas exploiter en coupe rase les boisements feuillus humides naturels
- Ne pas utiliser de produits phytopharmaceutiques ou fertilisants
- Conserver des arbres morts (sur pied ou à terre)
- Ne pas faire pâturer d'animaux dans les sous-bois humides
- Lutter contre les essences ligneuses envahissantes : Erable negundo, Robinier- Faux acacia, Arbre à papillons, ...
- Ne pas créer de nouveaux drains ou fossés.

## Si des travaux d'abattage sont nécessaires :



Aulnaie-frênaie alluviale (▲), habitat préférentiel du Vison d'Europe (▼), dont la conservation est jugée prioritaire en Europe.



© R. Berzins - ONCFS

- Intervenir en période sèche (automne) et sur de petites surfaces.
- Utiliser du matériel adapté à la portance des sols, en particulier pour les milieux forestiers sensibles (Aulnaies marécageuses, Aulnaies - Frênaies, Ormaies - Frênaies).
- Privilégier des coupes nettes et basses, en particulier dans les Aulnaies-frênaies pour favoriser les rejets à partir des souches.
- Maintenir les arbres feuillus sur une bande de 5 mètres de largeur en bordure des cours d'eau.
- Éviter la chute des branches dans le lit des cours d'eau et des fossés. Évacuer les rémanents qui y seraient tombés.
- Évacuer tous les déchets résultant des travaux. Ne pas brûler sur place les déchets (y compris les résidus végétaux).

## Dans le cas de (re)plantations :

- Privilégier des essences champêtres locales (frêne, érable champêtre, noyer, ...)
- Ne pas implanter de monocultures de cultivars de Peupliers, Robinier ou pins.